

Rapport d'orientations budgétaires pour 2018

I Les orientations budgétaires pour 2018

A- Les grandes lignes directrices de l'élaboration du budget primitif

Par une diminution des dépenses de fonctionnement en 2015 et 2016 et une adaptation de la fiscalité à la nouvelle situation financière (en 2016), la commune a retrouvé des marges de manœuvre budgétaires lui permettant de voter le budget primitif 2017 de façon prévisionnelle sans reprise du résultat antérieur.

Ayant stabilisé les dépenses communales et tenant compte d'une baisse modérée des recettes attendues, il est proposé de reconduire cet exercice en 2018 en maintenant la vigilance sur l'épargne et la capacité de remboursement de la dette. La dynamique en matière d'investissement, impulsée en 2017 se maintient en 2018 puisque les investissements devaient se maintenir à hauteur de 30% du budget global.

En dépit de la baisse continue des concours financiers de l'Etat depuis 2012, les efforts entrepris ont permis de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour engager un programme pluriannuel d'investissement de l'ordre de 2,8 millions d'euros en moyenne sur la période 2017-2021.

Des consignes ont été données pour stabiliser le budget de fonctionnement en euros constants, tout en inscrivant en 2018 les premières dépenses induites par la mise en œuvre en 2019 de l'Écrin combinant la nouvelle salle de spectacle et la salle Saint-Exupéry rénovée

Le budget détaillé sera présenté en décembre 2017. L'esquisse dressée dans ce document ne restitue que des données chiffrées indicatives. Elles seront précisées en décembre et au cours de l'exercice 2018 à la connaissance du résultat 2017, des dotations de l'Etat et de l'évolution de la richesse fiscale de la collectivité.

B- Les hypothèses de dépenses retenues dans la première esquisse du budget 2018

- Fonctionnement :

Le budget réel de fonctionnement, quasiment stable par rapport à 2017, devrait se situer autour de 11,4 millions d'euros en 2018.

Les deux principaux services dépensiers que sont les services techniques et les ressources humaines ont mis à plat leurs budgets pour 2018 afin d'ajuster très finement leurs demandes budgétaires aux besoins.

Pour **les services techniques**, la baisse de budget à budget est égale à 2,7 % par rapport à 2017, les besoins ayant été redimensionnés en plusieurs étapes après le transfert de compétences 2015 au Grand Dijon. Les transferts de compétences 2017, à savoir la promotion du tourisme, la défense extérieure contre l'incendie, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, la distribution d'électricité viennent également impacter à la baisse la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes.

Pour le service des **ressources humaines**, un rapport spécifique détaille les évolutions.

Pour les **autres services**, une directive générale de maintien des dépenses de fonctionnement à un niveau constant pour un même niveau de service rendu a été donnée. Les pistes d'économie sont toujours recherchées et bien sûr attendues lors de l'abandon de certains dispositifs ou lors de réforme. Ainsi, le retour à la semaine des quatre jours autorisé par le décret Blanquer du 27 juin dernier permettra à la commune de Talant d'infléchir sa masse salariale à la baisse dès la rentrée scolaire 2018/2019.

Un examen scrupuleux de l'esquisse budgétaire est en cours afin de s'assurer que les propositions faites permettent d'atteindre l'objectif général de stabilisation des dépenses tout en continuant à assurer les missions de service public dans des conditions optimales.

Les **subventions** ne sont pas concernées par le champ de la baisse, le maintien de l'enveloppe étant demandé, excepté concernant la subvention d'équilibre de la commune au CCAS. Cette dernière diminue du montant de l'excédent d'exploitation prévisionnel 2017 du budget du CCAS, et retrouve ainsi un niveau comparable à celui de 2016.

Hors subvention au CCAS, les autres charges de gestion courante demeurent constantes alors que les charges financières sont en légère diminution. Elles représentent 190 000 euros pour 2018 contre près de 200 000 euros en 2017.

En matière d'atténuations de produits (chapitre 014), deux éléments sont à signaler.

Tout d'abord, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales n'augmentera pas au niveau national selon les annonces gouvernementales. Une hypothèse de légère hausse a cependant été prise au niveau communal. En effet, une hausse modérée de la contribution de notre ensemble intercommunal n'est pas complètement exclue sous l'effet de la poursuite des changements de périmètre intervenant dans le paysage intercommunal national (regroupement de communes ou d'intercommunalités, nouvelles communes, schémas départementaux de coopération intercommunale..).

En second lieu, l'attribution de compensation, ancienne recette transformée en dépense depuis 2017 et visant à compenser les différents transferts de compétence de la commune à Dijon Métropole, augmente significativement. Elle s'élèvera à 66 962 euros en 2018, soit 34 456 euros au titre des transferts intervenus en 2015 (principalement voirie et accessoires) et 32 506 euros représentant le coût net pour la commune des nouvelles compétences transférées en 2017. Elle était de 1 880 euros en 2017.

- Investissement :

Les dépenses de la **section d'investissement** devraient atteindre 6,3 millions d'euros en 2018, soit un niveau sensiblement identique à celui de 2017. De ces deux sommes, il convient de toujours enlever 0,98 million d'euros qui correspond à l'enveloppe permettant d'utiliser un emprunt comme une ligne de trésorerie (montant équilibré en dépense et en recettes).

Dans les autres dépenses, il faut distinguer les dépenses d'équipement du remboursement en capital de la dette.

Parmi les **dépenses d'équipement maintenues à un niveau constant de 3,8 millions d'euros par rapport à 2017**, les dépenses d'achat de mobilier et de matériel de l'ensemble des services affichent une tendance à la hausse, s'expliquant en grande partie par la nécessité d'équiper en matériel et mobilier le site de l'Écrin.

La dotation budgétaire pour les travaux des bâtiments et l'aménagement des espaces communaux diminue au profit des travaux concernant la nouvelle salle de spectacle et la rénovation de la salle Saint-Exupéry qui vont atteindre en 2018 leur apogée avec une inscription de plus de 3 millions d'euros. Les projets s'y rapportant sont détaillés plus loin.

La réalisation d'un emprunt de 3 millions d'euros fin 2017, combiné à l'amortissement progressif du plafond revolving, impactent le **remboursement en capital de la dette** qui augmente de 42 000 euros, atteignant 1,37 millions d'euros en 2018.

Des ajustements volumétriques pourront se produire en cours d'année à la connaissance du résultat 2017 et de la position des financeurs sur les grands projets. Ces modifications budgétaires pourront accélérer ou décaler l'exécution des projets.

C- Les évaluations de recettes pour 2018

L'économie de 13 milliards d'euros sur 5 ans annoncée par le gouvernement et traduite dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, ne se fera pas par prélèvement sur les dotations mais par inflexion de la hausse tendancielle des dépenses de fonctionnement des collectivités. Des pactes financiers seront conclus avec les 319 collectivités les plus importantes. Hors contractualisation, pour les villes de plus de 10 000 habitants notamment, l'accent sera mis sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la réduction du besoin de financement. L'article 24 du projet de loi de finances 2018 introduit un nouveau ratio d'endettement prudentiel applicable en 2019, au sein du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce ratio de « capacité de désendettement » devra être compris entre 11 et 13 années pour les communes de plus de 10 000 habitants. Il mesure le nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser la totalité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement brut annuel.

L'évolution des principales dotations de fonctionnement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 en million d'€
Dotation forfaitaire	2 434 433	2 383 079	2 217 948	1 925 273	1 601 602	1 458 565	1,41
dont dotation de base	1 181 246	1 165 066	1 120 673				
dont dotation de superficie	1 579	1 579	1 579				
dont complément de garantie	1 232 140	1 196 966	1 180 298				
dont compensation TP (salaires)	19 468	19 468	19 468				
DGF FORFAITAIRE RETRAITEE (BASE DE CALCUL)				2 217 280	1 925 273	1 601 602	1,45
ECRETEMENT				- 40 844	- 57 758	- 43 315	- 0,04
PART DYNAMIQUE DE LA POPULATION				9 330	- 7 851	19 763	-
CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES			- 104 070	- 260 493	- 258 062	- 119 485	0
Dotat. de solidarité urbaine	501 984	510 769	517 409	522 066	527 287	563 789	0,57
Dotation Nationale de Péréquation	169 375	148 022	120 340	75 187	67 668	60 901	0,05
variation annuelle de ces trois dotations	-	- 63 922	- 186 173	- 333 171	- 325 969	- 113 302	- 0,05
Variation cumulée	-	- 63 922	- 250 095	- 583 266	- 909 235	- 1 022 537	
Perte communale sur la période 2012-2017	-	- 2 829 055					

Sur les 5 dernières années, la perte de recettes cumulée concernant les principales dotations de fonctionnement de la commune représente plus de 2,8 millions d'euros. En effet, la Dotation Globale de Fonctionnement notifiée en 2017 (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation confondues) ne représente plus que 2/3 du montant de la DGF 2012.

Ainsi, après une baisse continue depuis 5 ans, la **dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) se stabilise en 2018 au niveau national**. Toutefois, si la contribution au redressement des finances publiques n'est pas reconduite, l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes sous condition de potentiel fiscal se poursuit, notamment pour financer la moitié de la progression de la péréquation verticale. La prudence consiste donc à reconduire l'écrêtement appliqué en 2017.

Pour la **dotation de solidarité urbaine**, l'article 60 prévoit une hausse de la péréquation verticale mais dans une proportion inférieure à celle des trois années précédentes. Une hypothèse prudente d'augmentation de 1% du montant de DSU notifié en 2017 a été retenue pour 2018.

La baisse de la **dotation nationale de péréquation** et la hausse des ponctions sur les **allocations compensatrices des taxes directes** vont également se poursuivre. Concernant ces dernières, un taux de minoration de 9,2 % a été appliqué aux montants notifiés en 2017 conformément à l'article 16 du PLFi pour 2018.

La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal intégrée dans les variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales est également prévue à la baisse en 2018.

Dans l'ensemble, une **prévision budgétaire** a été effectuée pour ce futur budget, mais certaines données n'étant pas encore connues, seule la notification des services de l'Etat permettra de connaître précisément la recette.

Concernant la fiscalité, il est raisonnable de penser que l'embellie constatée sur **la taxe additionnelle aux droits de mutation va se poursuivre avec le maintien en 2018 de taux d'emprunt bas et la reprise de l'activité économique**, l'inscription d'une recette en augmentation de 20 000 euros est ainsi envisagée en 2018.

Pour la fiscalité directe, l'ajustement se fera en fonction de la publication des données fiscales par l'Etat mais une hypothèse d'équilibre du budget est prise pour une progression du produit de 1% sans hausse des taux de fiscalité à ce stade. La neutralité de la réforme de la suppression de la TH pour 80 % des ménages, prévue par le Projet de loi de finances dès 2018, est assurée par la mise en place d'un dégrèvement compensant la perte de produit fiscal pour les communes dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. Ce gage de maintien de l'autonomie fiscale des collectivités ne vaudra toutefois que si le gouvernement rend pérenne ce mécanisme de compensation dans l'attente d'une éventuelle refonte de la fiscalité locale.

Les **tarifs aux usagers** progressent régulièrement, une directive de 1,2% a été donnée aux services sur la base des prévisions d'inflation données par le gouvernement dans les premières esquisses du projet de loi de finances.

Les sommes versées par la **caisse d'allocation familiale (CAF)** seront prévues en fonction des niveaux d'activité des différents services et selon les termes des conventions signées. Le partenariat est soutenu dans l'intérêt de chacun, les sommes en jeu se situant entre 450 et 500 000 euros pour la ville. Notons aussi que pour certaines structures, les versements de la CAF complètent les ajustements de tarifs faits aux usagers selon le critère du revenu. Ces recettes varient donc comme les recettes usagers selon le revenu des bénéficiaires des services municipaux. A noter toutefois que le passage en agrément unique pour les unités familiale et collective du multi accueil permet d'intégrer 18 places supplémentaires dans le contrat enfance jeunesse (CEJ), générant ainsi une recette CAF supplémentaire de 40 000 euros.

Les crédits de la politique de la ville ont été redéployés depuis trois années mais Talant figure toujours dans le périmètre d'intervention publique et ce, jusqu'en 2020.

Les craintes sur la baisse annoncée des crédits de la politique de la ville ne s'avèrent pas fondées en 2018 puisque l'Etat a annoncé le maintien de ses financements en matière de cohésion sociale. L'enveloppe financière globale dédiée à la politique de la ville est ainsi reconduite en 2018 mais s'accompagne d'une réorientation des financements de la Métropole et de la Région qui se désengagent notamment sur l'observation des territoires. A noter également une nouvelle recette de 4 000 euros encaissée en 2017 au titre du fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et sollicitée à nouveau en 2018.

Concernant le volet « renouvellement urbain », Talant ne bénéficiera d'aucun crédit nouveau malgré les besoins recensés sur le quartier du Belvédère.

Pour les subventions d'investissement, au stade de l'esquisse, seules les subventions pour lesquelles un signe d'engagement des financeurs est clair sont inscrites, un ajustement pourra se faire en cours d'année, en fonction de l'avancement des projets.

Le gel de 300 millions des crédits d'investissement annoncé par décret du 20 juillet 2017, concernant principalement la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation politique de la ville aurait pu apparaître comme le signe précurseur d'une volonté de désengagement de l'Etat. Toutefois, le PLFi 2018 reconduit les mesures de soutien à l'investissement, et notamment la DSIL instaurée en 2016 mais conditionne son octroi, pour une part, à la signature avec le Préfet d'un contrat de maîtrise des dépenses de fonctionnement (article 59 du PLFi 2018).

Pour les cessions immobilières, la prudence est également de mise. Les délais de recours des tiers aux permis de construire ou les conditions financières des acheteurs ne permettent parfois pas de signer les actes de vente malgré les compromis. Seules les cessions certaines sont désormais inscrites au budget d'investissement. Pour 2018, cela représente 610 000 euros dont 210 000 euros pour la vente du terrain situé allée des Corvées et 400 000 euros pour celle de la forêt communale.

S'agissant du **fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**, si l'on applique le taux de reversement de l'Etat, soit 16.404%, aux dépenses toutes taxes comprises (TTC) d'investissement acquittées en 2017, un reversement de l'ordre de 410 000 euros est attendu en 2018. Cette forte augmentation (+ 270 000 euros par rapport à 2017) provient de la hausse des dépenses d'investissement qui en constituent l'assiette éligible, notamment avec la montée en puissance des travaux de restructuration du complexe Marie-Thérèse EYQUEM.

LE FCTVA finance également depuis 2017 les dépenses d'entretien des bâtiments en fonctionnement. La recette attendue est stable à hauteur de 25 000 euros en 2018.

En la matière, l'article 58 du projet de loi de finances pour 2018 prévoit l'automatisation du fonds de compensation de la TVA à compter du 1^{er} janvier 2019 via un procédure d'instruction, de contrôle et de versement quasi-dématérialisée.

Les grandes esquisses du budget 2018 étant fixées, il convient de tracer quelques perspectives pluriannuelles à travers les investissements et l'évolution des ratios financiers.

II La programmation des investissements

A- Les engagements pluriannuels

La ville ne dispose pas d'engagement pluriannuel en fonctionnement. Il n'y a pas **d'autorisation d'engagement** comme cela existe en investissement.

En investissement, une seule **autorisation de programme** est active. Il s'agit de la restructuration-extension du complexe Marie-Thérèse EYQUEM créée dans le cadre des orientations budgétaires pour 2016. Elle a fait l'objet depuis son adoption d'actualisations successives portant son montant à 7,42 millions d'euros au budget supplémentaire 2017. Grâce à ce mécanisme, la collectivité a pu lancer et notifier l'ensemble des marchés de travaux en 2017 (aléas compris à hauteur de 4% des travaux), tout en ne faisant supporter à l'exercice que la charge financière constituée par le paiement des factures à intervenir, soit 2,4 millions d'euros. Le calendrier de couverture de l'AP étant prévisionnel, il convient chaque année d'actualiser les crédits de paiement en fonction des prévisions de dépenses à intervenir sur l'exercice et de l'avancement des chantiers en cours. En 2018, 3,05 millions d'euros seront nécessaires à la poursuite des travaux du complexe Marie-Thérèse EYQUEM dont 2,7 millions d'euros dédiés à la construction de la nouvelle salle de spectacle dont l'inauguration est prévue début 2019. Parallèlement à cette autorisation de dépenses, une autorisation de recette a également été approuvée à hauteur des recettes certaines constituées par les notifications de subventions attendues.

Elle permettra ainsi d'adapter le rythme d'encaissement des recettes à celui du paiement des dépenses.

Ce projet s'articule également avec un autre plan pluriannuel d'investissement, pour lequel aucun engagement pluriannuel n'est pris et dont les opérations peuvent être aménagées en fonction de la situation financière notamment.

B- Les autres programmes d'investissement

Les dépenses d'équipement situées en moyenne à hauteur de 1 million d'euros pour les années 2015 et 2016, ont permis des réalisations telles que la liaison verte, l'entretien des bâtiments (écoles, église...), ainsi que des acquisitions et valorisations foncières.

A compter de 2017, la commune a pu dégager de nouvelles marges de manœuvre lui permettant de tableur sur un plan pluriannuel d'investissement de 2.8 millions d'euros en moyenne par an sur cinq ans. Outre l'investissement majeur concernant le site Marie-Thérèse Eyquem, la commune a engagé en 2017 des crédits à hauteur de 1,78 millions d'euros destinés à la sécurisation des écoles, l'accessibilité des espaces publics, la restauration de l'église Notre-Dame, ainsi que la réhabilitation de la maison Alix de Vergy.

Le réaménagement de locaux municipaux se poursuit en 2018 avec la fin du projet de restructuration du site Alix de Vergy, les aménagements extérieurs du club jeune à Brel ou encore la réflexion engagée sur la restructuration des locaux de l'ancienne école Freinet. Les aménagements de terrain s'inscrivent également dans la continuité avec notamment le renouvellement des aires de jeux, ou la sécurisation des sites d'escalade. Les écoles ne sont pas oubliées avec la poursuite des travaux de mise en accessibilité pour 0,1 million d'euros.

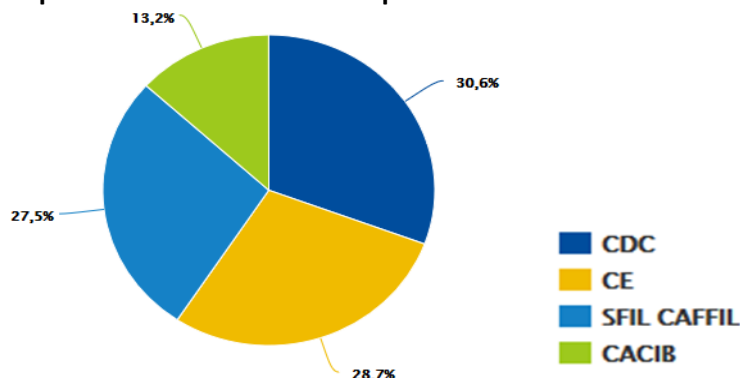
Hors couverture en crédits de paiement 2018 de l'autorisation de programme, une inscription budgétaire 2018 de l'ordre de 0,7 million d'euros permettra de continuer à valoriser, entretenir et enrichir le patrimoine communal.

III Les indicateurs de santé financière : la dette et l'épargne

A- L'encours de dette actuel

Que cela soit sur les partenaires bancaires ou le type de taux, l'encours de la ville de Talant est assez diversifié tout en étant sécurisé.

Des partenaires bancaires classiques et solides



CACIB : Crédit Agricole – Corporate & Investment Bank
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CE : Caisse d'Epargne
CAFFIL : ex-DEXIA : caisse française de financement local dont les emprunts sont commercialisés par La Banque Postale

Un taux moyen très faible de 1.84%, lié à des indices de taux variables négatifs

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	2 760 892,04 €	32.78 %	2.94 %
Variable	2 257 117,23 €	26.80 %	0.00 %
Livret A	2 579 587,73 €	30.63 %	1.39 %
Barrière	824 551,78 €	9.79 %	4.57 %
Ensemble des risques	8 422 148,78 €	100.00 %	1.84 %

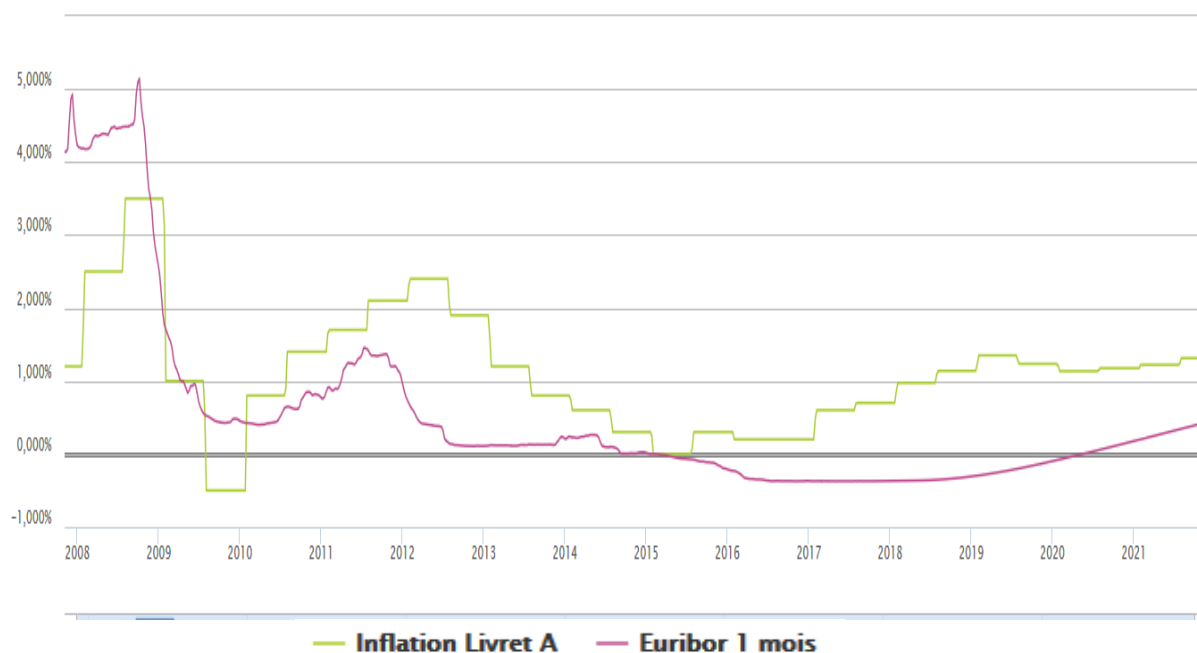
Etat de la dette au 08/11/2017

Les emprunts classifiés selon la charte de bonne conduite

IV - ANNEXES							IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE							A2.9	
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)								
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
Indices sous-jacents								
	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	-	-	-	-	-
	% de l'encours	90,21%	-	-	-	-	-	
	Montant en euros	7 597 597 €	-	-	-	-	-	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2	-	-	-	-	-	
	% de l'encours	9,79%	-	-	-	-	-	
	Montant en euros	824 552 €	-	-	-	-	-	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-	
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-	
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-	
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-	
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-	
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-	
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-	
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-	
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-	

Taux de change réel.
Etat généré au 08/11/2017

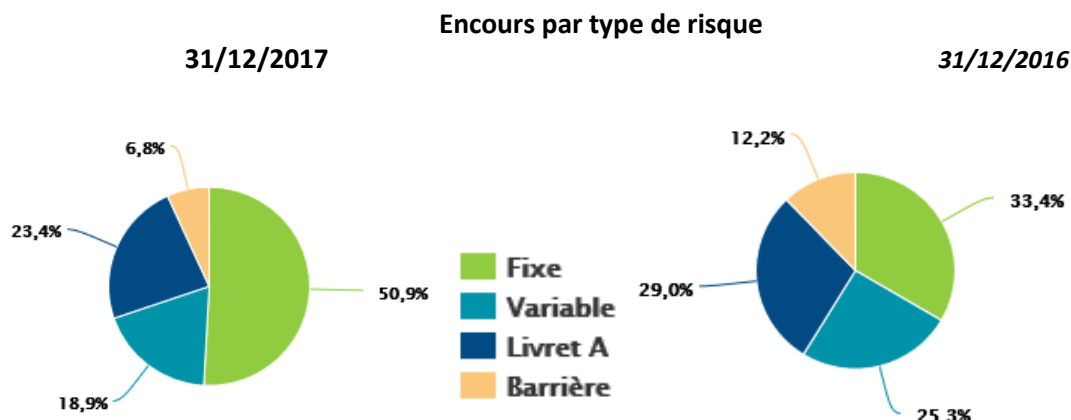
Hypothèses d'évolution des indices financiers (source finance active au 08/11/2017)



Partant d'emprunts sains et d'un volume d'encours maîtrisé, dans un contexte de taux bancaires encore bas, le recours à de nouveaux emprunts est possible.

B- Les évolutions attendues de l'encours de dette (fin 2017 et 2018)

Un emprunt de 3 millions d'euros sera réalisé en décembre 2017. Souscrit auprès du Crédit Mutuel au taux fixe de 1,40 % sur une durée de 20 ans, il vise à financer des investissements de long terme et notamment les travaux de la nouvelle salle de spectacle et la restructuration du site Marie-Thérèse EYQUEM. Avec ce nouvel emprunt, l'encours de dette passera de 9,4 millions d'euros à 11,1 millions d'euros entre le premier janvier et le 31 décembre 2017. Cela portera l'encours à taux fixe à un peu plus de 50% de l'encours au 31/12/2017, pour un emprunt nouveau qui représenterait 27% de ce même encours à cette même date.



Compte-tenu de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2018 hors souscription d'emprunt nouveau, l'annuité de la dette s'élèvera à 1,415 millions d'euros pour l'année 2018 dont 1,23 millions d'euros de remboursement en capital.

L'emprunt prévisionnel pour 2018 s'élève à environ 2 millions d'euros et pourra évoluer en fonction des divers ajustements nécessaires à l'équilibre du budget et des différents rephasages susceptibles d'intervenir en 2018. La contractualisation de nouveaux emprunts n'est pas exclue compte tenu des dépenses d'équipement à financer sur 2018 et de taux d'intérêt demeurant attractifs à court terme. Toutefois la reprise du résultat cumulé en investissement, l'affectation possible d'une part du résultat de fonctionnement en investissement ainsi que la sous-réalisation constatée sur l'exercice 2017 avec notamment la non mobilisation de la provision pour dépenses imprévues, viendront en atténuation du besoin de financement de l'exercice.

Le cas échéant, si le recours à un emprunt à taux fixe peut paraître attractif compte-tenu des faibles taux de marché actuels, il conviendra de ne pas écarter le recours à un emprunt à taux variable afin de diversifier l'encours actuel et d'apporter plus de souplesse en termes de gestion de dette.

L'esquisse budgétaire actuelle ne tient pas compte de la souscription d'un nouvel emprunt en 2018.

C- L'évolution de l'épargne et de sa capacité à couvrir le remboursement de la dette

Le changement de structure budgétaire avec les transferts de compétences au Grand Dijon et la chute de l'amortissement (arrêt de l'amortissement des équipements liés aux compétences transférées,

assouplissement des règles d'amortissement) ont entraîné une diminution mécanique de l'épargne brute. L'épargne budgétaire est l'épargne prévue dans les budgets mais l'écart entre la prévision et la réalisation fait que l'épargne budgétaire n'est jamais l'épargne réelle. Elle est, du fait des estimations prudentes, toujours supérieures aux prévisions budgétaires.

Pour 2018, **l'épargne brute au budget primitif** est estimée à 1,2 millions d'euros contre 1,9 millions d'euros en 2017 (budget primitif et décisions modificatives). Il s'agit du solde des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement. **Pour 2017, du fait des dépenses imprévues qui ne se réalisent pas, l'épargne effective sera bien supérieure aux prévisions.**

Avec un niveau de remboursement en capital de la dette anticipé pour 2018 à **1,23 millions d'euros**, il est **nécessaire de garder un niveau d'épargne brute supérieure à cette somme pour garder une épargne nette positive**. L'épargne nette est en effet le solde de l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette et elle permet ensuite d'**autofinancer** une partie de l'investissement.

Compte-tenu de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2018, soit 11,1 millions d'euros, ce niveau d'épargne induit une capacité de désendettement de 9 années. Une épargne brute à 1,4 M€ serait nécessaire pour ne pas dépasser le seuil des 8 années nécessaires à la commune pour se désendetter en y consacrant la totalité de son épargne, tout en continuant d'assurer un niveau moyen d'équipement de 2,8 M€.

Ces objectifs seront suivis, ajustés, tout comme les charges et ressources associées, au cours de l'exercice 2018 et des prochaines années.

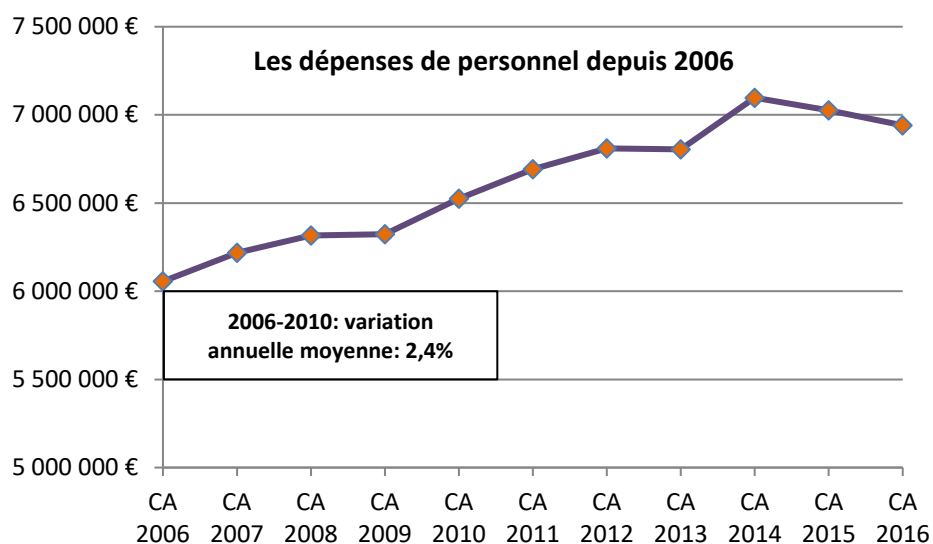
ANNEXE AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 INFORMATIONS SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL

- Rappel sur l'évolution des dépenses de personnel

En 2016, les charges de personnel représentaient 64 % des charges de fonctionnement pour 54,27 % dans la strate (publication Direction Générale des Finances Publiques - données CA 2015), chiffre qui dépasse la moyenne de la strate essentiellement lié au fait que les dépenses de personnel ont baissé depuis 2014 mais de façon moins dynamique que les dépenses de fonctionnement globales.

L'évolution très modérée des dépenses de personnel a été facilitée ces dernières années par le blocage du point d'indice (depuis juillet 2010 jusqu'en juillet 2016) mais la politique de gestion des ressources humaines a, elle aussi, contribué à cette modération. La recherche de polyvalence des agents entre services, l'opportunité de remplacer ou non à chaque départ ou absence d'agent sont constamment analysés au plus près des nécessités absolues de service. Les nouvelles fonctions à assurer sont étudiées avec la perspective de modifier certaines dotations d'effectifs sur des services moins en tension. Les promotions restent limitées.

Mais il n'est pas possible de tout contrôler, certaines absences doivent être remplacées (surveillance de cantine, agents au service direct des usagers, etc.), des augmentations d'activités doivent être assumées (élections, etc.) et certaines mesures législatives ou réglementaires appliquées (réforme des rythmes scolaires, PPCR, mesures catégorielles nationales...).



L'application sur plusieurs années de réformes qui impactent la masse salariale

- Sur le volet des ressources humaines, de nombreuses réformes continuent à créer des charges supplémentaires. Les taux employeurs (mais aussi les taux des agents) pour les cotisations à la CNRACL et à l'IRCANTEC qui sont les caisses de retraite des agents municipaux progressent de manière continue depuis 2012.

Par exemple, sur cette période de 2012 à 2017, la part patronale des salaires des agents titulaires est passée de 27,30% à 30,65% des traitements bruts versés.

La revalorisation du SMIC entraîne également la revalorisation de la rémunération des agents en bas de grille indiciaire dans les catégories C.

A l'inverse, la cotisation au CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) qui organise les concours et les formations pour les agents territoriaux, reste à 0,9%.

Le protocole relatif à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) négocié au niveau de l'Etat va avoir des conséquences financières sensibles et il va impacter de manière supplémentaire le budget sur plusieurs années. Toutefois, le gouvernement parle de gel pour un an des effets 2018 du PPCR.

Concernant les primes, il touche à partir de 2016, un certain montant de primes actuellement versé dans le régime indemnitaire et qui est intégré dans le salaire brut, entraînant de facto un coût supérieur du fait des cotisations patronales applicables sur le traitement brut qui sont plus importantes que sur le régime indemnitaire.

Depuis 2017, toutes les catégories sont impactées par le protocole.

Il a été question également d'une augmentation en 2016-2017 de la valeur du point d'indice de +1.2%.

En ce qui concerne la structure des effectifs, elle est composée d'agents titulaires, contractuels ou emplois aidés.

Pour illustrer, ci-dessous les chiffres 2016 et 2015 de la structure du personnel, les catégories et les rémunérations versées aux agents.

Nature du statut et salaires totaux	2016	%	2015	%	% 16/15
Contrat d'Emploi Avenir (CEA)(AR) salaires	34 314,73	0,50%	30 668,72	0,45%	11,89%
Contractuels salaires totaux	1 294 309,82	19,03%	1 254 584,79	18,27%	3,17%
Contractuels dont Traitement	331689,54		330772,45		0,28%
Contractuels dont Régime indemnitaire hors HS	64658,93		62615,61		3,26%
Contractuels dont Heures Supplémentaires	8759,63		7934,07		10,41%
Contractuels dont avantages nature	1920,85		1114,55		72,34%
Titulaires salaires totaux	5473420,59	80,5%	5580982,38	81,28%	-1,93%
Titulaires dont Traitement	2958853,95		2989024,31		-1,01%
Titulaires dont NBI	50037,02		50369,52		-0,66%
Titulaires dont Régime indemnitaire hors HS	644565,52		657605,19		-1,98%
Titulaires dont Heures Supplémentaires	50353,19		47828,83		5,28%
Titulaires dont avantages nature	11850,76		12533,46		-5,45%
Total salaires tous statuts	6 802 045,14		6 866 235,89		-0,93%
Nature de la catégorie et nombre d'agents	2016	Nombre H/F	2015	Nombre H/F	% 16/15
Sans	18	8/10	25	8/17	-28,00%
A	15	8/7	13	7/6	15,38%
B	28	12/16	28	13/15	0,00%
C	118	42/76	117	45/72	0,85%
TOTAUX	179	70/109	183	73/110	-2,19%

Pour les avantages en nature, la collectivité ne possède qu'un seul logement de fonction pour nécessité absolue de service, accorde en avantage nature des repas pris obligatoirement dans le cadre de l'exercice des missions en rapport avec l'éducation, et met à disposition certains véhicules de service avec remisage à domicile de manière très restrictive et en rapport avec des contraintes de service pour les agents concernés.

Le temps de travail hebdomadaire fixé à la Ville de TALANT est le même depuis 1984. Il est à 35 heures.

Une évaluation au plus juste du coût induit du PPCR, un non remplacement de certains départs à la retraite qui étaient néanmoins budgétés, une prévision raisonnable des niveaux d'absences des agents permanents à remplacer par des contractuels en 2017 et le niveau constaté au fil de l'eau des dépenses permettra de prévoir un BP 2018 avec une masse à l'identique de celle du BP 2017.

En fonction des diverses mesures concernant la fonction publique à venir, la Ville de Talant envisage de continuer à contenir l'évolution globale de la masse salariale comme chaque année dans une perspective d'augmentation par an la plus faible possible en rapport avec un niveau de services équivalents mais qui reste toutefois difficile à prévoir en l'état actuel des connaissances.